### **Questions** orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je signale au député qu'il y a quelques années, c'est exactement ce que le gouvernement a fait en créant la Corporation de développement du Canada et en lui confiant entre autres l'administration de Polysar. Comme le député le sait, la CDC a depuis offert des actions au public et selon les circonstances du marché et le succès de ses divers placements, elle lui en offrira d'autres. Je peux dire que d'une façon générale, ce principe a été accepté ici depuis quelque temps déjà et que nous espérons en élargir l'application.

#### LES POSTES

LES AFFICHES SUR LES BOÎTES POSTALES DE TORONTO SPÉCIFIANT LE LENDEMAIN COMME DATE DE LIVRAISON DANS LA RÉGION—DEMANDES DE SUPPRESSION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Des milliers de boîtes postales à Toronto portent un panneau indicateur selon lequel tout le courrier local de première classe déposé dans ces boîtes avant 5 h 30 de l'après-midi sera distribué le lendemain à Toronto, y compris Long Branch, York-Est, Leaside et Toronto-Nord. Or, étant donné que ce renseignement est faux, le ministre des Postes songe-t-il à modifier le libellé de ces boîtes à Toronto?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé à la suite de la qustion que l'honorable représentant a posée au ministre de la Consommation et des Corporations, ce libellé ne constitue certes pas une assurance ni une garantie que le courrier sera distribué le lendemain. On veut indiquer par là à quel moment il faut déposer le courrier dans ces boîtes afin d'en assurer la distribution.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, étant donné que des études ont prouvé que quatre fois sur dix, le courrier n'est pas distribué dans le délai garanti, pourquoi le ministre des Postes continue-t-il à indiquer le contraire? La distribution ne se fait pas dans le délai prévu quatre fois sur dix. On devrait modifier ces indications.

M. Blais: J'ignore de quelles études parle l'honorable représentant, mais s'il veut communiquer avec moi, je lui fournirai des études qui lui prouveront le contraire.

### LES FINANCES

L'ENGAGEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ATTRIBUÉ AU GOUVERNEMENT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Comme au cours de la prochaine décennie les exportations de pétrole du Canada deviendront inférieures à ses importations et que

les prix seront de plus en plus élevés, ce qui aura une grave incidence sur les changes, le gouvernement va-t-il revenir sur sa décision de ne pas mettre en œuvre la promesse qu'avait faite le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1974, savoir que le gouvernement fédéral paierait entièrement le coût des véhicules de transport en commun fabriqués au Canada et autres équipements connexes jusqu'à concurrence de 275 millions de dollars sur une période de cinq ans?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié certaines options possibles en matière de politiques urbaines portant non seulement sur le transport en commun mais aussi sur la suppression des passages à niveau, le déplacement des voies ferrées et autres questions considérées en fonction de leur priorité dans le programme des dépenses fédérales. Je ne suis toutfois pas en mesure de dire pour l'instant si d'autres fonds seront consacrés aux transports en commun.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux ont déjà institué des programmes de partage des coûts pour étendre leur réseau de transport en commun ou de partage du coût de financement de leur déficit à cet égard afin de ne pas avoir à augmenter le prix des billets, programmes visant à freiner l'usage accru des voitures privées et la consommation accrue d'essence, qui commence à manquer, le gouvernement annoncera-t-il bientôt les programmes auxquels il compte participer de sorte que les municipalités et les gouvernements provinciaux soient encouragés à améliorer leurs systèmes de transport en commun?

# • (1200)

M. Macdonald (Rosedale): La véritable question est celle de savoir si, compte tenu des crédits limités que le gouvernement fédéral peut affecter à des dépenses de cette nature, un nouveau programme à frais partagés dans le domaine du transport urbain est susceptible de fournir l'impact maximal, ou si le gouvernement ferait mieux d'affecter ces crédits aux programmes que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles ont mentionnés, celui notamment qui vise à améliorer l'isolation des maisons. Que nous disposions de crédits illimités à cet égard serait évidemment souhaitable, mais comme tel n'est pas le cas, nous en sommes réduits à établir des priorités.

# LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'HÔPITAL DEER LODGE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES POURPARLERS AVEC LE MANITOBA RELATIFS À LA CESSION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): C'est au ministre des Affaires des anciens combattants que je m'adresse, monsieur l'Orateur. Pourrait-il nous dire où en sont les négociations entre son ministère et le gouvernement du Manitoba au sujet de la cession de l'hôpital militaire Deer Lodge au gouvernement provincial du Manitoba?